

# APPRENTISSAGE ANTICIPE A LA CONDUITE (AAC)

## En vue du PERMIS B

L'Apprentissage Anticipé de la Conduite, auparavant appelé Conduite Accompagnée, est une formation spécifique à la France, existant depuis 1987. Celle-ci vise à faciliter l'apprentissage de la conduite automobile. Le principe de cette formation réside sur l'acquisition progressive des savoir-faire et savoir-être nécessaires à la conduite d'un véhicule de la catégorie B. (véhicule n'excédant pas 3T500 de PTAC, ou ne comportant pas, outre le siège du conducteur, plus de huit places assises)

### PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Être âgé de 15 ans minimum
- Avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule
- L'accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans, sans interruption.
- Avoir réalisé une évaluation initiale qui détermine le nombre de leçons nécessaires.

### QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires

- du BEPECASER, Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence
- de l'autorisation d'enseigner en cours de validité.

### MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation
- Véhicules adaptés à l'enseignement
- Formation à distance
- Salle de cours équipée de moyens multimédias
- Livret d'apprentissage
- Encadrement lors des épreuves du permis de conduire

### ÉTAPES DE LA FORMATION

1- Formation initiale :

- Formation théorique sur les enjeux de la sécurité routière et permettant de préparer l'épreuve théorique générale communément appelée « CODE »
- Formation pratique : 20H de conduite minimum dont au moins 15 sur voies ouvertes à la circulation visant à atteindre et valider les compétences du programme de formation du permis B construit en relation avec le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC) autour de quatre compétences globales et trente-deux compétences associées :
  - \* Compétence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
  - \* Compétence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
  - \* Compétence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
  - \* Compétence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Le rendez-vous préalable fait suite à la Fin de Formation Initiale. C'est un rendez-vous de 2h minimum en présence d'au moins un accompagnateur qui permet de la délivrance des documents indispensables pour commencer la phase de « conduite accompagnée ».

AVERTISSEMENT : Avoir réussi l'épreuve théorique générale avant le rendez-vous préalable.

2- « Conduite accompagnée » : Pendant cette phase d'apprentissage, l'école de conduite va assurer un suivi de l'apprentissage. L'élève et au moins un accompagnateur doivent assister à 2 rendez-vous pédagogiques d'une durée de 3h chacun (1h en voiture et 2h en salle). Le 1<sup>er</sup> interviendra entre 4 et 6 mois environ après la délivrance de l'attestation de fin de formation initiale. Le 2<sup>ème</sup> interviendra à l'issue des 3000 km.

3- Épreuve pratique : Elle est réalisée par un Inspecteur du Permis de Conduite et de la Sécurité Routière selon les places attribuées par les services préfectoraux. Celui-ci évalue vos capacités à conduire en respectant le code de la route et à assurer votre propre sécurité et celle des autres usagers. D'une durée de 32 minutes, cette épreuve comprend :

- \* 25 minutes de conduite effective dont 5 minutes environ de conduite autonome
- \* 2 manœuvres : un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière
- \* la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur, une question en lien avec la sécurité routière et une question sur les notions élémentaires de premiers secours.

Pour être reçu, vous devez obtenir un minimum de 20 points et ne pas avoir commis d'erreur éliminatoire.

Ne peuvent se présenter à cette épreuve, que les élèves qui satisfont aux points suivants :

- Avoir 1 an minimum de conduite accompagnée
- Avoir conduit 3 000 km minimum
- Avoir réalisé 2 RDV pédagogiques d'une durée de 3h chacun
- Avoir 17 ans

### SANCTION VISÉE

Permis de conduire de la catégorie B, avec validité de 15 ans et renouvellement administratif.

Lorsque vous obtenez votre permis de conduire, vous disposez d'un capital de 6 points pendant une période dite probatoire, d'une durée de 2 ans. Cette période peut être ramenée à 1 an et demi si vous suivez une formation « POST PERMIS » entre le 6<sup>ème</sup> et le 12<sup>ème</sup> mois après l'obtention du permis. (sous réserve de n'avoir commis aucune infraction entraînant une perte de point)

### AVANTAGES

- Augmenter vos chances de réussite à l'examen (74 % en AAC contre 55 % en filière classique)
- Réduire le coût de la formation
- Diminuer le risque d'accidents
- Réduire la période probatoire de 3 à 2 ans
- Éventuellement obtenir une remise sur votre prime d'assurance

Nom de l'auto-école :

Responsable pédagogique :

N° d'agrément :

**1****Maîtriser***le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul*

- A. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- B. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- C. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- D. Démarrer et s'arrêter.
- E. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- F. Utiliser la boîte de vitesses.
- G. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adoptant allure et trajectoire.
- H. Regarder autour de soi et avvertir.
- I. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.

**2****Appréhender***la route et circuler dans des conditions normales*

- A. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- B. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- C. Adapter l'allure aux situations.
- D. Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- E. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- F. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points.
- G. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.

Retrouvez toutes ces compétences dans votre livret d'apprentissage.

**3****Circuler***dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers*

- A. Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- B. Croiser, dépasser, être dépassé.
- C. Passer des virages et conduire en déclivité.
- D. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- E. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- F. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- G. Connaître les règles relatives à la circulation inter-files des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- H. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- I. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...

**4****Pratiquer***une conduite autonome, sûre et économique*

- A. Suivre un itinéraire de manière autonome.
- B. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- C. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- D. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- E. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- F. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- G. Pratiquer l'écoconduite.

